

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
6.	CORRESPONDANCE	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-070609	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)	5
8.1	Régimes de retraite	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
10.	OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION	6
11.	RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-070609, CEX-070827 ET CEX-070904 ...	6
12.	AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)	6
12.1	CEX-070609	6
12.2	CEX-070827	7
12.2.1	Comité de gouvernance	7
12.3	CEX-070904	7
13.	COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK	7
14.	SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-070824	9
14.1	(11.2) Abolition du Certificat d'études coopératives	9
15.	NOMINATION DE CADRE : VICE-RECTEUR AU CAMPUS D'EDMUNDSTON	10
16.	RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS	10
16.1	Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure	10
16.2	Comité de finance	10
16.3	Comité de placement	10
16.4	Comité de vérification	11
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	11
17.1	Facturation des droits de scolarité par crédit	11
17.2	Achat de logement (Campus de Shippagan)	12
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	12
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	12
20.	RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS	12
21.	AFFAIRES NOUVELLES	13
22.	PROCHAINE RÉUNION	13
23.	CLÔTURE	13

DOCUMENTS	14
Document A : Ordre du jour adopté	A(1)
Document B : Objectifs de l'Équipe de direction	B(1-26)
Document C : Résumé des recommandations du rapport de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick	C(1-9)
Document D : Nominations à des comités du Conseil des gouverneurs	D(1-6)
Document E : Facturation des droits de scolarité par crédit	E(1-4)
Document F : Achat de logement (Campus de Shippagan)	F(1-23)
Document G : Rapports sur les inscriptions	G(1-13)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

10 h 55 : le président souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 190^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle, selon la secrétaire générale.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1

Point ajouté à l'ordre du jour :

17.2 Achat de logement (Campus de Shippagan)

Notes :

- ▶ Il n'y a pas de document au point 9.
- ▶ Le point 13 sera traité après le point 8, suivi du point 17.
- ▶ Le point 14 est pour décision.

R : 01-CGV-070929

Annie C. Daneault, appuyée par Mario Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel que modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

Aucune.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-070609

Corrections au procès-verbal :

- ▶ Page 1, le nom de Stéphanie Chouinard devrait apparaître dans les absences motivées.
- ▶ Page 4, point 2, il faut lire : ...l'honorable Bertha Wilson, première femme juge nommée à la Cour suprême du Canada...
- ▶ Page 7, deuxième paragraphe, il faut lire : ...de solvabilité impayés doivent être consolidés...

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-070609 (suite)

- ▶ Page 11, point 15.4, le dernier paragraphe devrait se lire : Le rapport n'a identifié aucune faiblesse majeure au niveau de l'étendue et des coûts de la protection. Par contre, le rapport propose plus de 50 recommandations pour des améliorations possibles dont seulement neuf sont jugées plus importantes.

R : 02-CGV-070929

Michèle L. Caron, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

« *Que le procès-verbal CGV-070609 soit adopté tel que corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CGV)

8.1 Régime de retraite

Le recteur et vice-chancelier explique que l'exemption à la règle de solvabilité des deux régimes de pension de l'Université de Moncton a été enregistrée le 30 juin 2007. Il ajoute que le déficit a été consolidé dans l'évaluation actuarielle. Concernant le montant de 5 M\$, l'Université de Moncton pourra le récupérer seulement quand le régime présentera un excédent.

Par ailleurs, il y a quelques années, la *Loi sur l'impôt sur le revenu* a été modifiée prévoyant une augmentation progressive des plafonds salariaux pour le calcul des fonds de pension. L'Université de Moncton n'a pas réussi à dé plafonner le maximum compte tenu de l'état de solvabilité de ses régimes. Le montant maximal des prestations est toujours basé sur un salaire d'environ 86 000 \$.

L'Université de Moncton a prévu une augmentation de 1 % de la masse salariale pour sa contribution au régime des bibliothécaires, professeures et professeurs en prévision du dé plafonnement. De plus, des analyses juridiques et actuarielles sont en cours.

8.2 Livre de Robert Pichette

Le chancelier, le président du Conseil des gouverneurs, le recteur et vice-chancelier ainsi que les six correspondants accompagnés de leur conseiller juridique respectif ont participé à une rencontre le 11 juin dernier. La position du Conseil des gouverneurs a été expliquée et les représentants de l'Université ont réitéré que l'Université regrettait que les propos élaborés dans le livre aient pu blesser les correspondants. L'Université de Moncton a indiqué aux correspondants qu'elle développera une politique d'édition. De plus, advenant un nouveau tirage du livre de Robert Pichette, celui-ci serait assujettie à cette politique d'édition.

Il n'y a eu ni discussion ni correspondance depuis cette rencontre.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Depuis la dernière réunion du Conseil des gouverneurs, plusieurs dossiers ont retenu l'attention du rectorat. Parmi ceux-ci, le dossier de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick a occupé le premier plan (voir point 13). De plus, l'Équipe de direction s'est réunie au mois de juin pour élaborer les objectifs triennaux 2007-2010. Cinq champs d'action ont été identifiés dont celui du repositionnement de l'Université de Moncton (voir point 10).

Concernant la rentrée universitaire, notons que l'Université de Moncton affiche une augmentation du taux d'admission de 0,6 % pour l'année 2007-2008. L'Université de Moncton est la seule université des provinces de l'Atlantique qui affiche une augmentation cette année.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

D'autres dossiers clefs sont ceux liés à la réussite dans les études, les régimes de pension, le concept du campus-recherche et les travaux d'infrastructure. Notons que des pourparlers sont en cours pour le projet de la piscine au Campus de Shippagan et pour le stade d'athlétisme au Campus de Moncton en raison de problèmes de financement.

R : 03-CGV-070929

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Roy, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport verbal du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. OBJECTIFS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Voir le Document B, p. 1-26

À l'aide de diapositives électroniques, le recteur et vice-chancelier présente les objectifs triennaux (2007-2010) de l'Équipe de direction, année universitaire 2007-2008. Cinq champs d'action ont été identifiés, desquels découlent 14 objectifs et 28 moyens d'action. Les champs d'action sont : 1) enrichissement de l'enseignement (reconfiguration des programmes, réussite universitaire et pédagogie), 2) bâtir la capacité en recherche (stratégie institutionnelle en recherche et financement de la recherche), 3) accent sur le recrutement (clientèle traditionnelle, internationale, immersion, CCNB et éducation permanente), 4) repositionnement de l'Université de Moncton (suivis des travaux de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick), et 5) efficience organisationnelle (améliorer l'efficacité opérationnelle et les pratiques de gestion).

Les gouverneures et gouverneurs estiment que les objectifs reflètent les enjeux de l'heure. Le recteur et vice-chancelier remercie l'équipe de direction pour leur contribution dans l'élaboration de ce document et remercie plus particulièrement la secrétaire générale et le secrétariat général pour la préparation du document.

R : 04-CGV-070929

Louis Léger, appuyé par Aubrey Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les objectifs triennaux 2007-2010 de l'Équipe de direction de l'Université de Moncton, année universitaire 2007-2008. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. RÉCEPTION DES PROCÈS-VERBAUX CEX-070609, CEX-070827 ET CEX-070904

R : 05-CGV-070929

Pauline Banville-Péruce, appuyée par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive les procès-verbaux du Comité exécutif CEX-070609, CEX-070827 et CEX-070904. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

12. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX (CEX)

12.1 CEX-070609

Les points ont été traités à la réunion du Conseil des gouverneurs du 9 juin 2007.

12.2 CEX-070827

12.2.1 Comité de gouvernance

R : 06-CGV-070929

Jean-Guy Finn, appuyé par Gaston Poitras, propose :

« Que **Annie C. Daneault** soit nommée membre du Comité de gouvernance pour un mandat de trois ans. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

12.3 CEX-070904

Aucun.

13. **COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK** Voir le Document C, p. 1-9

Travaux menant au dépôt du rapport final de la Commission

Le recteur et vice-chancelier prend la parole. Il présente un survol des activités menant à la création de la Commission sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, en rappelant que la Commission a été créée au mois de janvier 2007. Les enjeux sont de taille. Notons, entre autres, l'endettement des étudiantes et étudiants, la décroissance démographique et la concurrence accrue des autres universités canadiennes.

Suite à la mise sur pied de la Commission, un document de réflexion a été rendu public. Ce document, déposé le 8 mars 2007, laissait présager des changements majeurs dans le système de l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, notamment au niveau d'un rapprochement entre les collèges communautaires et les universités.

L'Université de Moncton a déposé un mémoire et elle a participé à des audiences privées avec les commissaires au mois d'avril. Suite à ces activités, la Commission a annoncé que leur rapport final serait déposé au mois de septembre. Au cours de l'été, les commissaires ont, par la voix des médias, annoncé plusieurs conclusions du rapport dont la création de polytechniques, création qui mènerait au démantèlement partiel de l'Université de Moncton. L'Université de Moncton a réagi à ces propos en publiant des communiqués de presse expliquant la position de l'Université de Moncton telle que décrite dans son mémoire. De nombreux articles sur le sujet ont paru dans les journaux francophones et anglophones jusqu'à la date du dépôt du rapport final.

Dépôt du rapport final de la Commission et réactions

Le rapport final de la Commission a été déposé le 14 septembre 2007. Malgré quelques recommandations intéressantes portant sur la recherche et la formation à distance, plusieurs recommandations ne rejoignent pas la position élaborée dans le mémoire de l'Université. Dans une conférence de presse, tenue le 14 septembre 2007, le recteur et vice-chancelier a réitéré avec vigueur que l'Université de Moncton s'opposait à la création de polytechniques, surtout celles prévues dans les régions de Shippagan et d'Edmundston. L'Université s'oppose aussi aux recommandations prévoyant l'offre de la première et deuxième années dans 13 endroits de la province.

L'une des recommandations porte sur la création d'une Commission provinciale qui exercerait un rôle semblable à celui de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM). Cette nouvelle Commission serait responsable de la qualité des programmes et de l'approbation de nouveaux programmes. La direction croit que l'Université de Moncton devrait demeurer dans le circuit des universités chapeautées par la CESPM.

13. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Dépôt du rapport final de la Commission et réactions (suite)

Depuis le dépôt du rapport, par la voix des médias, plusieurs groupes ont marqué leur désaccord par rapport aux recommandations. À l'Université de Moncton, les corps professoraux des trois campus ont manifesté leur mécontentement face au nouveau modèle soulignant que la qualité dans la livraison des programmes, l'abondance des services universitaires et l'absence du respect de la dualité linguistique dans les compositions des conseils risquent d'effriter sérieusement l'expérience universitaire francophone au Nouveau-Brunswick. Par ailleurs, la FÉÉCUM a manifesté son accord par rapport aux recommandations touchant le taux d'endettement des étudiantes et étudiants. Ailleurs, au Nouveau-Brunswick, les étudiantes et étudiants ont manifesté leur mécontentement en organisant un grand rallye public à St-Jean, le samedi 15 septembre, le maire de la ville de St-Jean prenant part aux manifestations.

Le recteur et vice-chancelier rappelle que l'Université de Moncton, dans son mémoire, reconnaît que la mission des campus d'Edmundston et de Shippagan doit évoluer. Cependant, cette évolution doit prendre place sous la veille de l'Université en raison des liens historiques, des ressources et des structures. Dans le modèle de gouvernance d'une polytechnique, l'Université de Moncton ne serait plus présente dans les régions d'Edmundston et de Shippagan. Elle serait remplacée par des polytechniques offrant certains programmes universitaires.

Discussion des membres du Conseil des gouverneurs

Suite à la présentation du recteur et vice-chancelier, le président ouvre la discussion. Les points suivants sont soulevés :

- ▶ La Commission ne semble pas distinguer entre le taux de participation aux études universitaires et celui au niveau des études collégiales, préférant parler de la diminution du taux de participation aux études postsecondaires. Faisant ainsi, elle masque le fait que le taux de participation aux études universitaires augmente depuis plusieurs années, alors que celui des collèges communautaires est très faible. Au Canada, le taux de participation aux études universitaires s'élève à 24 % alors que celui des collèges communautaires est à 15 %. Au Nouveau-Brunswick, le taux de participation aux études universitaires est au-dessus de la moyenne nationale, soit de 33 %.
- ▶ Selon le nouveau modèle, les collèges communautaires ne seraient plus sous l'égide du gouvernement provincial. Afin d'assurer leur viabilité, le recrutement des étudiantes et étudiants devra se faire auprès de la clientèle universitaire. Ceci ne semble pas encourager le plein potentiel des étudiantes et étudiants du Nouveau-Brunswick.
- ▶ La formule de financement proposée est problématique pour les universités. Se basant entièrement sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants pour distribuer le financement, les universités auront du mal à faire des projections et des analyses financières basées sur plusieurs années.
- ▶ En raison des structures de gouvernance proposées (Conseil, Commission et autres), le fait français risque d'être fragilisé puisque la dualité n'est pas respectée. Il ne faut pas oublier le concept de l'égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick dans ce projet de société.
- ▶ Le rapport de la Commission ne présente aucune donnée sur les avantages financiers. Le modèle proposé ne permet pas de savoir quels programmes universitaires seront offerts. Est-ce que des cours de troisième et quatrième années seront offerts à Edmundston et à Shippagan? Est-ce qu'il y aura plus de souplesse dans le système pour offrir de nouveaux programmes dans les régions du Nord?
- ▶ La multiplication des endroits offrant les première et deuxième années universitaires n'est pas viable à long terme. La qualité des cours, voire des programmes offerts risquent de s'effriter au fil du temps en raison de l'absence de masse critique.

13. COMMISSION SUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE AU NOUVEAU-BRUNSWICK (suite)

Discussion des membres du Conseil des gouverneurs (suite)

- ▶ La situation exige que l'on mette en place un plan rassembleur dans lequel les trois campus sauront tirer profit.
- ▶ La création d'une Commission provinciale n'est pas un concept original. Avant la création de la CESP, le Nouveau-Brunswick avait une Commission provinciale. Certains gouverneurs estiment que la procédure devant la nouvelle Commission serait plus souple et efficace. Sur ce point, d'autres gouverneurs rappellent que la composition de la Commission telle que proposée ne tient pas compte du fait français et qu'elle doit être indépendante.
- ▶ Certaines recommandations ne sont pas inintéressantes telles que celles concernant l'endettement étudiant, la recherche et la formation à distance. Certains gouverneurs estiment qu'il s'agit d'une opportunité pour l'Université de Moncton de réviser ses structures de gouvernance afin de les rendre plus souples

Globalement, le Conseil des gouverneurs est d'avis que l'Université de Moncton est une histoire à succès et qu'elle doit demeurer la seule institution universitaire francophone au Nouveau-Brunswick.

Prochaines étapes

À la lumière des points soulevés, le Conseil des gouverneurs donne un double-mandat au recteur et vice-chancelier.

Dans un premier temps, il s'agit de mettre sur pied un comité chargé d'articuler et d'étudier différents modèles de gouvernance où l'Université de Moncton demeurerait au centre de ceux-ci.

De plus, le comité devra déterminer lequel ou lesquels de ces modèles seraient les plus aptes à assurer un rapprochement entre l'Université de Moncton et les collèges communautaires francophones du Nouveau-Brunswick.

Dans un deuxième temps, il s'agit de faire les démarches pour encourager le gouvernement provincial de mettre sur pied une table de concertation bipartite qui étudierait les divers modèles de rapprochement entre les universités et les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick.

Le président rappelle que le recteur et vice-chancelier sera le porte-parole de l'Université auprès des médias.

14. SUIVI DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-070824

14.1 Abolition du Certificat d'études coopératives

R : 07-CGV-070929

André G. Richard, appuyé par Annie C. Daneault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte l'abolition du Certificat d'études coopératives à compter du 1^{er} septembre 2007. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

15. NOMINATION DE CADRE - VICE-RECTEUR AU CAMPUS D'EDMUNDSTON

Paul Albert s'absente pour cette partie de la réunion.

R : 08-CGV-070929

Yvon Fontaine, appuyé par Pauline Roy, propose :

*« Que **Paul Albert** soit nommé vice-recteur au Campus d'Edmundston pour un deuxième mandat, soit du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2013. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE : NOMINATIONS À DES COMITÉS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Voir le Document D, p. 1-6

16.1 Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure

R : 09-CGV-070929

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que **Ivan Robichaud** soit nommé membre du Comité d'appel pour cause disciplinaire majeure pour un mandat indéterminé. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

16.2 Comité de finance

R : 10-CGV-070929

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que le mandat de **Lise Bastarache**, à titre de membre et de présidente du Comité de finance, soit reconduit pour une période de trois ans. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

R : 11-CGV-070929

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que **Louis Léger** soit nommé membre du Comité de finance pour un mandat régulier de trois ans. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

16.3 Comité de placement

R : 12-CGV-070929

Jean-Guy Finn, appuyé par André G. Richard, propose :

*« Que **Léandre Cormier** soit nommé membre du Comité de placement pour un mandat régulier de trois ans. »*

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

17.2 Achat de logement (Campus de Shippagan)

Voir le Document F, p. 1-23

La vice-rectrice du Campus de Shippagan présente un document intitulé *Étude sur le projet d'ajout de logements Résidence des soeurs Jésus-Marie*. Ce document a été préparé par la firme comptable LeBlanc Nadeau Bujold.

L'Étude porte sur l'ajout d'un certain nombre de logements au Campus de Shippagan. L'achat de la Résidence Jésus-Marie, située à proximité du Campus, permettrait d'ajouter seize nouvelles chambres. Le Campus de Shippagan souhaite négocier l'achat le plus tôt possible.

R : 17-CGV-070929

Lise Bastarache, appuyée par Louis Léger, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs autorise l'Université de Moncton à faire une offre d'achat de la résidence des Religieuses Jésus-Marie de Shippagan ne dépassant pas 300 000 \$ et ceci dans le but de procéder à l'ajout de logements pour la clientèle étudiante. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le président du Comité de vérification relate les propos tenus lors de la dernière réunion du Comité. Concernant les mandats de vérification, deux mandats seront complétés au cours de l'automne, soit le mandat de vérification des systèmes d'encaissement et celui relatif à la Politique d'achat dans les trois campus. Un nouveau mandat relatif aux fonds de recherche sera entamé au cours de l'automne. Enfin, le Comité procédera à la mise en place des recommandations les plus urgentes découlant de l'Étude des besoins en matière d'assurance des dommages.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le président du Comité de placement relate les propos tenus lors de la dernière réunion du Comité. Il explique que le Comité a discuté du portefeuille des fonds de dotation, de celui des caisses de retraite et de l'état des plans de pension.

20. RAPPORT SUR LES INSCRIPTIONS

Voir le Document G, p. 1-13

Le recteur et vice-chancelier présente les statistiques des inscriptions en date du 17 septembre 2007.

R : 18-CGV-070929

Yvon Fontaine, appuyé par Mario Thériault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport sur les statistiques et félicite l'ensemble de l'équipe de l'Université de Moncton pour les efforts de recrutement. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

21. AFFAIRES NOUVELLES**21.1 Doctorat honorifique de l'Université de Poitiers**

Le 19 septembre dernier, le recteur et vice-chancelier recevait un doctorat honorifique de l'Université de Poitiers. Le président, en son nom personnel et au nom des membres du Conseil des gouverneurs, offre ses plus sincères félicitations au recteur et vice-chancelier.

R : 19-CGV-070929

André G. Richard, appuyé par Conrad Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs offre ses sincères félicitations au recteur et vice-chancelier pour l'obtention d'un doctorat honorifique de l'Université de Poitiers. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

Applaudissements.

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu le 1^{er} décembre 2007 à Moncton. À noter qu'il y aura un souper de Noël le 30 novembre.

23. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 6.

Contresigné le

Jeannot Castonguay, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale